|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| A close up of a sign  Description automatically generated | **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-23) Dubaï, 20 novembre – 15 décembre 2023** | |  |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | | **Document 57-F** | |
|  | | **21 septembre 2023** | |
|  | | **Original: anglais** | |
| Note de la Secrétaire générale | | | |
| RÈGLES GÉNÉRALES RÉGISSANT LES CONFÉRENCES ET UTILISATION DES SUPPORTS audioVISUELS | | | |
|  | | | |
|  | | | |

Nous appelons votre attention sur les Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (qui figurent dans la publication de l'UIT [«Recueil des textes fondamentaux de l'Union internationale des télécommunications» (Édition 2023)](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN), ainsi que sur le Document [WRC‑23/56](https://www.itu.int/md/R23-WRC23-C-0056/en), qui donne des précisions sur la participation d'observateurs au titre de la Résolution 145 (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires. Il est rappelé aux participants à la Conférence que les dispositions susmentionnées s'appliqueront pendant les séances de la Conférence.

De plus, pour faciliter l'application de ces règles, le secrétariat de la Conférence fournira aux délégations et aux observateurs, selon qu'il convient, un certain nombre de supports audiovisuels, à utiliser comme suit:

– Des microphones dans la salle seront programmés et attribués aux délégations et aux observateurs conformément à l'attribution des places, afin de leur permettre d'exercer leurs droits de participation conformément aux règles et procédures de l'UIT. Au cas où ces microphones ne seraient pas disponibles, des grandes pancartes jaunes sur lesquelles sont imprimés en noir les codes des pays/organisations/entités seront mises à disposition aux mêmes fins.

– Des petites pancartes jaunes sur lesquelles des carrés sont imprimés en noir seront fournies aux participants à la Conférence habilités à soulever un point d'ordre ou présenter une motion d'ordre, selon qu'il convient et conformément aux règles et procédures de l'UIT.

– Des petites pancartes blanches sur lesquelles des carrés sont imprimés en rouge seront fournies aux délégations des États Membres ayant le droit de vote à la Conférence. Ces pancartes ne seront utilisées qu'en cas de vote à main levée.

Votre coopération pour l'utilisation de ces supports audiovisuels facilitera le travail du secrétariat de la Conférence et permettra le bon déroulement des séances de la Conférence.

Doreen BOGDAN-MARTIN  
 Secrétaire générale